Déclaration de Christophe COUDERC faite lors conseil d'administration du 27/03/2019, suite à son élection en qualité de vice-président du CNFPT

Monsieur le Président,
Chères, Chers Collègues,
Chères, Chers Camarades,
Mesdames, Messieurs,

Je tiens tout d'abord à remercier toutes celles et tous ceux qui ont porté leur voix sur la candidature présentée par la CGT et sur le militant syndical que je suis.

Cette vice-présidence découle du caractère partiaire du CNFPT, à laquelle nous sommes particulière attaché. Ce paritarisme aujourd'hui décrier par certain constitue pour notre établissement une richesse, même s'il convient de le renforcer au profit des représentants des organisations syndicales.

Face aux attaques portées entre autre par le gouvernement, le paritarisme au sein du CNFPT est facteur de résistance.

Cette vice-présidence bien celle des 1.900.000 agents et fonctionnaires territoriaux.

Cette élection intervient au moment où le statut de la fonction publique et singulièrement le versant territorial ainsi que le Cnfpt sont en proie à une offensive d'un niveau rarement égalé. Ce qui amené l'ensemble des organisations syndicales à voter contre le projet loi relation à la fonction publique lors de son examen devant le CCFP et CSFPT et pour certaines d'entre elles d'appeler à la mobilisation au aujourd'hui à l'occasion de l'adoption de ce texte en conseil des Ministres et le 9 mai prochain.

Dans ce contexte, en tant qu'établissement public, unique, national, déconcentré, solidaire et paritaire, chargé du service public de la formation professionnelle des territoriaux, le CNFPT doit continuer à faire entendre sa voix.

Nous resterons vigilants et mobilisés pour la défense du service public de la formation professionnelle, du CNFPT et pour le rétablissement du 1% dans le cadre d'une gestion mutualisée et solidaire de la cotisation.

La défense du droit à la formation professionnelle, comme outil d'épanouissement des agents, au service de leur carrière et leur permettant d'exercer toujours mieux les missions de service public constituera également une priorité.

En effet, les agents territoriaux doivent pouvoir bénéficier d'une formation professionnelle de qualité. Pour cela, l'établissement doit être doté des moyens financiers et humains à la hauteur des besoins.

C'est au service de ces objectifs que sera mise cette vice-présidence, dans une démarche fondée sur la conviction et l'esprit de dialogue.

Je vous remercie.